



Commission Des Compétitions

Le 12 Juillet 2022

Modification groupe départemental 3
poule 3 et 4 pour la saison 2022 - 2023

Présents : Michel QUESNEL, Jean LUCAS, Denis ROUXELIN.

Modification groupes Départemental 3 poule 3 et 4 suite à la création d'une entente entre ES La Vendelée 1 et le Fc Agon Coutainville 3.

Départemental 3 Poule 3 :

AS Théréal 2
ASJ Blainville St Malo 1
US Ste Croix St-Lô 2
CA Pontois 2
US Semilly St André 1
E Le Lorey HF 1

AS Bérigny Cerisy 2
FC Agon Coutainville 2
St Jean Sports 1
ES Le Désert 1
ES Saussey 1
ES Muneville le Bingard 1

Départemental 3 Poule 4 :

Ent. La Vendelée Agon
EC Tessy Moyon SP 3
FC Sienne 1
Donville US 2
US St Pair 3
Fleury Sports 1

US Percy 2
ES Trelly QC 1
US Gavray 1
US Ste Cécile 1
AS Cérences 2
ESP St Jean Des Champs 2

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départemental d'Appel dans le délai de 2 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN. Ces décisions sont susceptibles de modification dans le cas de décisions des commissions amenées à traiter d'éventuels recours.

Le Président de la Commission,

Michel QUESNEL

Le secrétaire de séance,

Denis ROUXELIN